

Une voix: Cela remonte à Goyer.

M. Leggatt: Je le sais. J'attends, sans idée préconçue, que le ministre nous parle de la lutte que lui et ses prédécesseurs ont menée contre le crime organisé. Je voudrais bien savoir comment sont répartis ses effectifs. J'aimerais bien qu'il nous dise combien dans le détachement d'Ottawa ont pour unique tâche de lutter contre le crime organisé, par rapport à ceux qui s'occupent de l'activité subversive au Canada. On pourrait peut-être convaincre le ministre de répartir autrement ses effectifs pour lutter contre le crime organisé.

Ce sont là les deux raisons invoquées pour refuser d'instituer une commission royale d'enquête. Ces raisons ne se tiennent pas. J'aimerais vous donner certaines raisons qui justifient la création d'une commission royale d'enquête. La première, c'est que Al Capone n'a pas été jeté en prison pour meurtre. Il a été emprisonné parce que les gens de justice aux États-Unis avaient décidé qu'il était le parrain du crime organisé et qu'il ne pourrait plus poursuivre ses activités aux États-Unis. Ils l'ont condamné pour fraude fiscale et c'est ainsi qu'ils ont réussi à faire mettre Al Capone en prison.

● (1530)

A quoi bon parler de juridictions provinciales et fédérales? Pourquoi la Colombie-Britannique aurait-elle sa propre commission royale d'enquête et le Québec la sienne? Le gouvernement fédéral n'a-t-il rien à dire, lorsqu'on enfreint la loi de l'immigration ou la loi de l'impôt sur le revenu? Si j'insiste sur ce point, c'est que le crime organisé en général fraude le fisc. Nous ne devrions pas disperser les responsabilités pour ainsi dire. Peut-être n'arriverons-nous pas à mettre la main au collet des manitous du crime organisé, à moins que le gouvernement fédéral ne s'efforce pour les atteintes à la loi de l'impôt sur le revenu, par exemple.

Tous ceux qui connaissent la question savent qu'il est très difficile de mettre la main sur les gros bonnets du crime organisé. La plupart de ceux-ci ne se servent même pas du téléphone. Peut-être devrait-on le dire au ministre. Je crois en tout cas que la police le sait et à mon avis, la loi sur l'écoute clandestine sur laquelle le gouvernement semble tellement compter n'est pas le meilleur moyen de combattre le crime organisé. Si l'on enlevait les écouteurs à quelques agents de police et qu'on leur demandait de patrouiller les rues, et de faire le genre de travail d'enquête et de recherche qu'ont fait les reporters de Radio-Canada, on pourrait obtenir quelques condamnations.

Des voix: Bravo!

M. Leggatt: M. Ramsay Clark, lorsqu'il a témoigné devant le comité permanent de la justice et des questions juridiques en 1973 a fait ressortir les difficultés de la loi sur l'écoute électronique. Il a déclaré que la police s'en servirait comme d'une béquille à tel point qu'elle en négligerait peu à peu le travail clandestin et dangereux qu'il faut faire et qui assure à la police son énorme réputation. Le gouvernement a donc la responsabilité de consacrer des ressources suffisantes et convenables à la police. Personne ne prétend à la Chambre que nous ne devrions pas avoir une loi sur l'écoute clandestine mais ce qu'il nous faut, c'est une loi équilibrée.

Si le ministre, pour régler la question du crime organisé, demandait que l'on modifie les règles sur l'évidence et que l'on élargisse les deux parties du code criminel sur les infractions pensant qu'ainsi il liquiderait le crime organisé, nous verrions

Crime organisé

tout de suite qu'il n'a pas vu juste. Nous voulons que le gouvernement adopte une méthode coordonnée; nous voulons que le ministre de la Justice se lance dans des poursuites et que le solliciteur général s'emploie à faire appliquer la loi. Nous voulons également que l'on augmente les crédits consacrés à la police. Le ministre va peut-être nous annoncer aujourd'hui qu'il a l'intention de lui affecter plus de fonds. L'opposition sait que cela coûte cher. J'ai eu connaissance d'une enquête, au sujet d'un personnage qui coûte 1.5 million par an. Mais les Canadiens appuieront n'importe quel ministre prêt à déclarer qu'il ne va pas s'excuser de cette dépense. Je tiens à poursuivre la lutte contre le crime organisé.

Nous ne demandons pas au ministre de défendre la bureaucratie et les forces policières. Nous aimons tous la Gendarmerie Royale. C'est quelque chose de sacré au Canada. Tout le monde désire que la Gendarmerie Royale travaille bien et efficacement. Le ministre a la responsabilité de protéger sa réputation, car elle est connue comme l'une des meilleures forces policières au monde. Et je crois que c'est vrai en effet. Mais si le ministre ne change pas d'attitude, elle va avoir des difficultés.

Quels sont les autres arguments en faveur d'une commission royale d'enquête? Les politiciens n'aiment jamais mettre leur nez dans le crime organisé.

M. Woolliams: Pourquoi?

M. Leggatt: Aux États-Unis, les exemples sont légion. Non seulement il faut que justice soit faite, mais il faut aussi qu'elle ait l'air d'être faite. C'est un vieux cliché. La Chambre des communes n'est pas le bon endroit pour étudier d'une manière approfondie le crime organisé. C'est le rôle d'une commission royale d'enquête. Nous avons entrepris des enquêtes sur diverses questions. Par nécessité, le crime organisé essaie de s'infiltrer sur la scène politique. Comme quelqu'un l'a dit aujourd'hui, je pense, vous ne savez jamais qui a contribué financièrement à votre campagne. Il faut être très prudent à cet égard.

Une commission royale d'enquête n'a pas les mains liées politiquement. Elle peut intervenir pour lutter contre le crime organisé. Cela fait déjà longtemps qu'on demande l'instauration d'une commission royale d'enquête. Les ministériels ont dit à la Chambre que l'opposition venait de découvrir le crime organisé après deux heures de télévision. C'est depuis 1973 qu'on réclame une commission royale d'enquête. Divers députés l'ont demandé. Ce n'est donc pas une idée nouvelle de l'opposition; ce n'est pas quelque chose que nous venons de découvrir. Nous voulons que le gouvernement s'attaque à un problème que les Canadiens connaissent depuis cinq ou dix ans et qui s'aggrave chaque année.

Que s'est-il passé aux États-Unis? Je le répète, un bon nombre de manitous du crime organisé se sont fait prendre parce qu'ils avaient enfreint la loi de l'impôt sur le revenu. Au cours des années 1950 et 1960, les autorités des États-Unis ont constaté que leur attaque contre le crime organisé était inefficace, et cela précisément pour les raisons que nous avons avancées aujourd'hui. Elles ont constaté qu'il fallait s'attaquer au crime organisé à l'échelle nationale car ces criminels pouvaient changer de ville si rapidement et agir avec tant d'audace que les commissions régionales ne pouvaient rien contre eux. Notre gouvernement ne veut pas admettre ce fait évident. Ils s'opposent à cette demande de commission royale d'enquête